

1. Débitrice: Sysmos Sàrl, 1162 Sainte-Prex
2. Remarques: RADIATION TOTALE DE TITRE CONSTATANT UN DROIT DE GAGE IMMOBILIER (porteur inconnu)

Vu le défaut de production du titre de gage par le créancier gagiste, l'office soussigné porte à la connaissance du public, conformément à l'art. 69 ORFI, que la créance garantie par gage immobilier grevant l'immeuble sis sur la Commune de St-Prex, parcelle RF 1309, plan 9, au lieu dit « Au Glapin », ch. du Glapin 4, propriété de la masse en faillite SYSMOS SÀRL, siège à St-Prex, à savoir:

CHF 70'000.00, cédule hypothécaire au porteur, en 3e rang, int. max. 10%, pcl, no 266859 du 29.03.1994, sous ID.2002/001226,

se trouve complètement à découvert ensuite de la vente aux enchères publiques qui a eu lieu le 7 mars 2007 à Morges et que, par conséquent, la radiation de ce titre a été requise au Registre Foncier du district de Morges, par les soins de l'Office soussigné en date du 19 mars 2007.

SOMMATION AU DETENTEUR INCONNU DU TITRE

Conformément à l'art. 69 ORFI, le détenteur de ce titre doit le remettre en main de l'office afin qu'il soit annulé.

Il est rendu attentif au fait que toute aliénation, mise en gage ou modification du titre sera punie comme escroquerie.

AVIS AU PUBLIC

Toujours selon les mêmes dispositions, la radiation intervenue est également portée à la connaissance du public qui est rendu attentif au fait que toute aliénation ou mise en gage du titre radié ou encore toute modification à une valeur supérieure sera punie comme escroquerie.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges

(03853454)